

I. Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **IAL 13033-02**

du **04/03/2009**

mis à jour le

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal

GARE D'ENSUES LA REDONNE

Avenue de la Gare

13820 ENSUES-LA-REDONNE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

I. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit**

oui ☒

non ☐

II. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation**

oui ☐

non ☐

V. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**

oui ☒

non ☐

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation ☒

V. Crue torrentielle ☒

Remontée de nappe ☒

Avalanche ☐

VI. Mouvement de terrain ☒

Sécheresse ☐

Séisme ☐

VII. Cyclone ☐

Volcan ☐

Feux de forêt ☒

VIII. autre Risque industriel – Transport de marchandises dangereuses

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

X. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé**

oui ☐

non ☐

X. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit ***

oui ☐

non ☐

* Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

Effet thermique ☐

XI. Effet de surpression ☐

Effet toxique ☐

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

II. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

forte zone 5 ☐

moyenne zone 4 ☐

modérée zone 3 ☒

faible zone 2 ☐

très faible zone 1 ☐

pièces jointes

5. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

7. Bailleur Nom prénom

Gares et Connexions

8. Locataire Nom prénom

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
(V de l'article 125-5 du code de l'environnement)